



Dossiers

■ **ÉNERGIES & DÉVELOPPEMENT DURABLE**

■ **URBANISME**
Des études pour préparer l'avenir

■ **TERRITOIRES**
Ce qui change..

Rubriques

■ **Ça s'est passé**

■ **État civil**

■ **Agenda**



Engager des projets de maîtrise des énergies

Changement climatique, diminution des énergies fossiles, protection de la biodiversité, la prise de conscience sur la nécessité de la maîtrise des énergies est faite et les collectivités territoriales doivent donner l'exemple en réduisant significativement leur consommation énergétique globale.

La commune a donc mis en œuvre différents chantiers pour entrer pleinement dans cette nouvelle ère de l'économie d'énergie. Extinction des éclairages publics la nuit, travaux d'isolation des bâtiments communaux, modernisation de la gestion du chauffage et de l'éclairage, rénovation des chaufferies sont autant de solutions que notre commune a déjà adoptées afin de réduire son empreinte énergétique et environnementale.

Ces mesures d'économie d'énergie, si elles sont bénéfiques pour la protection de notre environnement en entrant dans le cadre globale de la réduction des gaz à effet de serre, permettent également à la collectivité de faire des économies financières substantielles. Nous vous détaillons toutes ces mesures dans ce Mag'.

www.bourgargental.fr

Chers Bourguisans, Chères Bourguisanes,

C'est, encore une fois, dans un contexte particulier que je rédige ces quelques lignes.

La France débutait 2015 avec les terribles attentats de Charlie Hebdo et de l'Hypermarketé Cacher, sans se douter que cette même année s'achèverait comme elle avait commencé, dans la terreur et dans le sang. Le 13 novembre 2015, notre pays a été la cible d'attentats sans précédent, d'actes meurtriers violents et extrêmes. Nous avons tous été sous le choc d'apprendre la mort de plusieurs dizaines de personnes, jeunes pour la plupart, et ce dans des conditions effroyables. La souffrance et la douleur des familles sont aujourd'hui immenses et nos préoccupations quotidiennes paraissent bien secondaires, au regard de ces tragiques événements.

La commune de Bourg-Argental, comme l'ensemble des communes de France, a tenu à rendre hommage aux victimes de ces actes barbares.

La menace existe – elle est bien réelle – et les événements récents en attestent. Mais il est primordial de continuer à vivre, à sortir, à fréquenter, entre autres, les commerces et les salles de spectacle. C'est une manière de dire haut et fort notre détermination à agir contre le terrorisme, à porter fièrement les valeurs de liberté et d'égalité de notre République.

Quelles que soient nos convictions et nos croyances, la meilleure réponse à ceux qui tentent de nous faire peur et de nous diviser, est d'agir pour rester unis, rassemblés, et faire face à la haine et au rejet de l'autre.

A l'échelle de notre commune, l'ensemble de l'équipe municipale est pleinement mobilisée pour favoriser tout ce qui contribue au "vivre ensemble". D'ailleurs, le conseil municipal, comme le conseil communautaire, font régulièrement la démonstration de leur unité, sur de nombreux sujets, traduisant ainsi dans les actes les volontés de rassemblement sur les sujets les plus importants.

C'est donc dans cet esprit que le conseil municipal entend poursuivre le travail engagé pour améliorer le quotidien et le cadre de vie des Bourguisans, et ce en dépit, d'une part, de la baisse des dotations de l'Etat et des subventions des partenaires que nous tentons de compenser par une vigilance permanente depuis 8 ans sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, et, d'autre part, des incertitudes qui pèsent sur le devenir de notre intercommunalité.

Sur ce point, nous devrions connaître notre destin avant l'été prochain. En octobre dernier, les Préfets de la Loire et de l'Ardèche ont avancé un schéma de coopération qui vise à éclater la Communauté de Communes des Monts du Pilat, à l'heure pourtant où l'état d'esprit de tous les élus est propice à un travail efficace, aujourd'hui dépassionné des vieilles querelles de clochers.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises sur ce projet qui a été élaboré sans aucune concertation préalable, et qui remet en cause le travail de ces 10 dernières années.

Cependant, pour répondre aux défis de demain, il nous faut une intercommunalité d'une taille suffisante pour maîtriser les coûts et vous apporter des services de qualité. Si les 16 conseils municipaux et le conseil communautaire ont rejeté le projet de division de l'intercommunalité, toutes les pistes d'évolution du périmètre actuel doivent être étudiées pour maintenir une intercommunalité et des décisions de proximité.

Indépendamment de ces évolutions institutionnelles, nous avons pu réaliser en 2015 un programme de travaux conséquents, à découvrir dans cette édition du Mag'Bourguisan : réhabilitation des vestiaires et de la clôture du terrain de foot, travaux de voirie à la Ciove et Place Louis Vidon, réfection d'ouvrages de berges et de talus, livraison des 19 lots du lotissement « Sous l'Ogellière » dont les premières constructions individuelles sortent de terre !

En 2016, nous allons poursuivre notre travail en matière d'eau et d'assainissement, en engageant d'importants travaux de réfection des réseaux rue du Puy et avenue de la Résistance. Sur cette dernière avenue, des travaux globalisés permettront d'enfouir des réseaux électriques et de requalifier la chaussée, en sécurisant davantage l'accès à la nouvelle crèche intercommunale.

Cette nouvelle année sera aussi riche en événements avec les inaugurations de la Maison des Associations qui a été livrée au mois d'octobre dernier, et de la Piscine qui ouvrira ses portes au mois de juin prochain. Je vous invite bien évidemment à venir découvrir ces deux nouveaux équipements qui contribuent, pour le premier, à encourager la vie associative et à valoriser l'action des bénévoles, et, pour le second, à renforcer l'attractivité touristique de notre Ville en période estivale.

Avec tous les membres du Conseil Municipal, et en associant l'ensemble du personnel communal mobilisé au quotidien pour vous être utile, je vous présente nos meilleurs vœux de bonheur, de paix et de sérénité pour cette année 2016.

Bien fidèlement à vous,

Le Maire,
Stéphane HEYRAUD



ÉDITO

3

Les Énergies et le Développement Durable : la Commune s'engage !

Quoi ?

Développement durable :
"C'est un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs"
- Accords de RIO de juin 2012 -

Économies d'énergie :
nous avons choisi d'agir au plus vite

L'éclairage public

L'éclairage public représente 34 % de la consommation d'énergie de la commune et une facture d'environ 55 000 € pour 767 points lumineux. Nous consommons annuellement 527 000 kWh.

Une modernisation des appareillages

Après un état des lieux des installations sur la commune, la Municipalité étudie les investissements nécessaires pour moderniser les installations par le remplacement de systèmes obsolètes et énergivores et la poursuite de l'installation de réduction de puissance avec le remplacement progressif des ampoules par des LED.

L'extinction de nuit

Vous l'avez constaté depuis le 30 septembre 2015, l'éclairage public est éteint de 23h30 à 6h00 du matin et ce, cinq jours par semaine. Les vendredis et samedis, les rues restent éclairées afin de préserver la vie nocturne du week-end. L'heure est aujourd'hui aux mesures collectives et efficaces de gestion de l'énergie. L'éclairage public s'avère indispensable à certaines heures mais il se justifie moins en pleine nuit, où une grande majorité de la population s'adonne à un sommeil réparateur.

Notée à l'unanimité, le 6 juillet 2015, cette décision du conseil municipal a pour objectif :

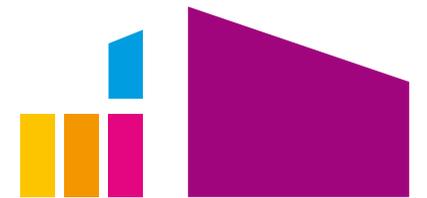
- L'allègement de la facture énergétique de l'ordre de 30 % (- 16 000 € HT /an)
- Une démarche écologique pour la gestion de l'énergie
- La diminution de la pollution lumineuse pour l'humain mais aussi pour les animaux et les insectes nocturnes

Du côté de la sécurité routière, on observe généralement une baisse de la vitesse de 20 %. Pour rassurer les inquiets, il n'en résulte pas plus de cambriolages d'après les constats de la gendarmerie.



PRUDENCE : EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC DE 23H30 À 6H00 SAUF VENDREDI ET SAMEDI

La Maison des Associations



Le nouveau bâtiment, en lieu et place du centre social, joint désormais l'ancienne Maison des Jeunes et de la Culture. La maison des associations a ouvert ses portes en septembre 2015 à l'Espace Déôme, puis, les finitions des travaux, l'ameublement des salles, ont laissé place aux associations. Progressivement, elles prennent possession des lieux.

S'appuyant sur le Conseil de la Vie Associative, la municipalité travaille aux ajustements matériels et du vivre ensemble qui se révèlent au fur et à mesure de l'utilisation de ces nouveaux locaux. Les partenaires institutionnels y tiennent des permanences. Ainsi la population bourguignonne peut trouver à la Maison des Associations la Mission Locale, le planning familial, les services de médecine du travail... Une borne CAF sera à disposition à partir de mars, dans le Point Information Jeunesse de l'Espace Déôme.

La maison des Associations est ouverte selon les horaires de l'Espace Déôme et en fonction des activités associatives.

N'hésitez pas à venir vous renseigner à la Maison des Associations, Allée du 8 Mai 1945.



L'isolation des bâtiments

L'amélioration de la qualité énergétique des bâtiments communaux est une préoccupation au long cours de la municipalité.

Le changement des fenêtres des bâtiments communaux est programmé sur plusieurs années. Elles sont remplacées par des structures en aluminium et du double vitrage. Les travaux ont été réalisés dans les couloirs de l'école primaire et la porte d'entrée a été remplacée.

De même, toutes les fenêtres des vestiaires du foot et celles de la salle du Cardinal Donnet en mairie ont été changées. A la piscine, c'est du côté bassin que les ouvertures sont neuves.

Quand on ne change pas les fenêtres, on les équipe !

Le bâtiment du centre technique, abritant les agents au service de la population, a été équipé de volets roulants sur baies vitrées, pour maintenir une température intérieure confortable.

La conception du nouveau bâtiment abritant la Maison des Associations et la rénovation de la Salle André Jamet comprenait ce souci d'économie d'énergie et bénéficie du système de ventilation à double flux. La circulation de l'air chaud maîtrisée permet d'économiser la consommation de gaz de la chaudière neuve.

Modernisation de la gestion du chauffage et de l'éclairage

C'est une étape incontournable. Plusieurs bâtiments ont été équipés d'une GTC (Gestion Technique Centralisée) afin d'assurer la commande précise des périodes de chauffe des bâtiments et des vannes de mélange des circuits de chauffage.

Cette gestion informatisée à distance permet d'ores et déjà de limiter les dépenses énergétiques de 15 %, que ce soit en matière d'éclairage ou de chauffage, sur le gymnase, l'église et la salle Jacques Esterel. Le coût de l'investissement pour l'année 2015 est de 26 000 € TTC.

L'école publique a été équipée fin 2015. Une étude est en cours pour un déploiement sur le bâtiment de la Mairie en 2016.

La salle Jean-Paul Bouveron vient d'être équipée d'une pompe à chaleur réversible à haut rendement pour permettre une programmation des périodes de chauffe et améliorer le confort des musiciens. Le coût de l'installation s'est élevé à 10 000 € TTC.

Qui ?



Le bilan des consommations et des dépenses énergétiques du patrimoine collectif est fait chaque année par le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire), via le Service d'Assistance à la Gestion Énergétique (SAGE). Il permet de bénéficier d'une analyse et d'un suivi personnalisé des consommations d'énergie des bâtiments publics.



Des Études pour préparer l'avenir !

Définir un projet pour notre territoire implique au préalable d'établir un diagnostic précis de l'existant. Les élus doivent pouvoir répondre aux enjeux futurs de la commune pour mettre en œuvre des politiques publiques pertinentes et faire des investissements efficaces.

Dans une période où les finances locales sont de plus en plus contraintes, les investissements doivent être optimisés et rationalisés.

Pour calibrer les besoins et définir une stratégie d'intervention efficace, qui permet de rassembler les partenaires autour des projets, des études préparatoires sont indispensables.

L'Étude d'Aménagement Global de Bourg (EAGB) :

Avec une telle étude, la commune se dote d'une vision stratégique pour traiter, à moyen et long terme, le centre bourg de manière globale : sécurisation de la RD 1082, amélioration des circulations et des mobilités, requalification de l'habitat, préservation du patrimoine, etc...

Il s'agit de préparer la réalisation des aménagements les plus utiles avec une réelle maîtrise budgétaire des investissements et des financements grâce au caractère pluri annuel des interventions. Cette étude est une étape indispensable pour engager une démarche de contractualisation avec le département de la Loire et obtenir des aides financières.

Cette étude comprend :

- Un programme d'aménagement chiffré
- Une enveloppe prévisionnelle de travaux
- Un calendrier prévisionnel de réalisation

Où en sommes-nous ?

La 1^{ère} phase de diagnostic se termine. Elle permettra d'identifier les contraintes et les enjeux liés à la transformation du centre-bourg. Sur cette base de travail partagée, le bureau d'études viendra bâtir des scénarios d'aménagement.

Plusieurs formes de concertations sont prévues tout au long de l'étude : tenue d'ateliers thématiques, réunions publiques, exposition itinérante.

Le Schéma d'Eau Potable et le Schéma d'Assainissement

La commune ayant en charge l'alimentation en eau potable et l'assainissement collectif des bourguaisans, elle doit donc s'assurer que ce service est rendu dans des conditions réglementaires, techniques et financières satisfaisantes et qu'il va pouvoir continuer de l'être dans l'avenir, compte tenu de l'évolution prévisible des besoins.

A cet effet, les élus doivent disposer d'un véritable outil de programmation et de gestion: le schéma directeur d'alimentation en eau potable dont la réalisation a été confiée au bureau d'études Naldéo, et le schéma d'assainissement qui est réalisé par Réalités environnement.

La période de réalisation du schéma est le moment privilégié pour poser les problèmes, identifier les besoins, trouver des solutions validées par tous et programmer à l'avance les investissements.

Un schéma directeur a pour vocation :

- de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières d'alimentation en eau potable et d'assainissement (hameaux y compris),
- de pointer les problèmes existants, tant réglementaires que techniques, tant quantitatifs que qualitatifs, tant au niveau de la ressource qu'au niveau des systèmes de production et de distribution
- d'estimer les besoins futurs et de proposer un programme d'actions réalisable
- d'élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme adapté aux besoins de la commune et à ses moyens

Le schéma directeur est donc :

- un outil de programmation et de gestion pour la collectivité qui doit lui permettre d'avoir une vision globale des besoins et des solutions envisageables
- un préalable indispensable à la réalisation de travaux structurants, au développement de l'urbanisation et à la préservation de l'environnement.

La commune a lancé deux études de manière concomitante dans le but d'avoir une vision exhaustive et globale de la qualité des réseaux. Ces études seront prises en compte dans le Plan Local d'urbanisme.

Où en sommes-nous ?

Naldéo achève la 3^{ème} et dernière phase du schéma directeur d'alimentation en eau potable qui consiste à définir des principes d'aménagement et une sécurisation du réseau de distribution en cas de problème et en période d'étiage. Cette étude sera rendue à la fin du 1^{er} trimestre 2016.

Réalité Environnement finalise la 1^{ère} phase de recueil des données du schéma directeur d'assainissement et réalise actuellement les investigations sur le réseau : visites nocturnes, inspections télévisées, tests au fumigène. L'étude devrait être terminée à la fin de l'année 2016.

La révision du Plan Local d'Urbanisme

Le PLU est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement durable et le formalise dans des règles d'utilisation du sol.

L'objectif principal du PLU est de penser le développement de la commune tout en assurant un développement progressif et raisonné des constructions.

Le Plan Local d'Urbanisme devra répondre à plusieurs objectifs :

- équilibre entre renouvellement urbain, développement urbain et rural,
- diversité des fonctions urbaines et mixité dans l'habitat
- utilisation économe de l'espace, préservation des espaces agricoles et du milieu naturel, du patrimoine bâti et paysager.

Où en sommes-nous ?

L'étude vient de débuter après la réalisation, par la chambre d'agriculture, du diagnostic agricole dont l'objectif principal est de préserver le foncier de nos exploitations.

Plusieurs formes de concertations sont également prévues tout au long de l'étude : ateliers participatifs, réunions publiques, exposition.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme sera ensuite soumis à une enquête publique qui consistera, pour le public qui le souhaite, à formuler ses observations, ses appréciations, ses suggestions et ses contre-propositions, soit en les consignnant sur le registre d'enquête, soit par écrit en les adressant à un commissaire-enquêteur.

Compte tenu des diverses étapes (élaboration, concertation, consultations administratives, etc...), la durée de l'ensemble du processus de révision du PLU est estimé à 30 mois. Le mardi 15 mars à 19h00, salle du Conseil Municipal, une réunion d'information sera animée par le bureau d'étude Latitude.

Qui ?

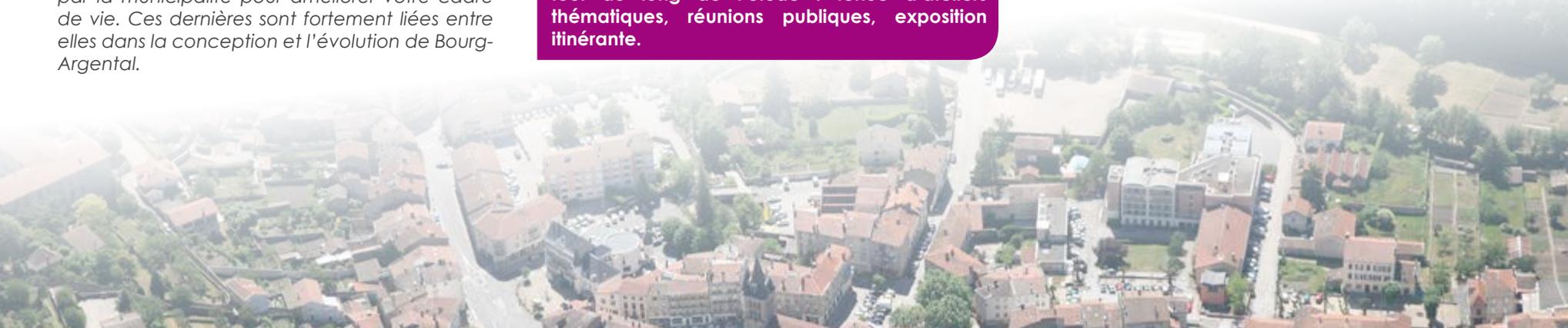
Ces cabinets sont composés de professionnels spécialisés dans les domaines d'intervention concernés :

- Pour le Plan Local d'Urbanisme et l'étude d'Aménagement Global de Bourg : des urbanistes, architectes, paysagistes, ingénieurs en environnement, infographistes, ingénieurs en voirie et réseaux.

- Pour les Schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement : des ingénieurs en hydraulique et environnement.

Les études en cours ?

Un certain nombre d'études vient d'être engagé par la municipalité pour améliorer votre cadre de vie. Ces dernières sont fortement liées entre elles dans la conception et l'évolution de Bourg-Argental.



Travaux divers

Place Louis Vidon

La nature des travaux a été discutée avec le Syndicat des 3 rivières et la Direction Départementale des Territoires et s'est traduit par la reprise d'enrochement sur 20 mètres linéaires du Riotet.

Les services techniques municipaux ont procédé à la pose des bordures et l'Entreprise Vivaroise de Travaux Publics (EVTP) vient d'achever l'enrobé sur une surface de 200 m² de la partie sud du parking de la Place Vidon.

Le marquage au sol des places de stationnement et la pose d'une nouvelle clôture interviendront dans les prochains jours.

Coût total : **37 000 € TTC**

La Ciove

L'entreprise EVTP vient de procéder à la réfection d'une partie du chemin de la Ciove.

Coût total : **13 500 € TTC**

Construction du chalet de la Piscine

L'entreprise Objectif Bois a terminé la construction du nouveau chalet destiné à un service de restauration rapide. Les services techniques municipaux ont réalisé une partie de l'aménagement intérieur (électricité et plomberie). Cet équipement fait l'objet d'un bail locatif à M. Joubert, gérant de la pizzeria Le Chalet du Pilat.

Coût total : **28 000 € TTC**

Restauration des barrières

Grande rue de Cotaviol, Montée de Cotaviol, Montée de Saint-Chamond, Chemin du Francillon, les couleurs des mains courantes et barrières ont été ravivées.

Football

La 1^{ère} phase de réhabilitation des vestiaires du terrain de football et des clôtures extérieures comprenait des travaux de mise en peinture de 2 vestiaires, le changement des menuiseries en aluminium et de la VMC.

Coût total : **25 000 € TTC**

Le Chambonnet

Le mur de soutènement du Chambonnet a été entièrement reconstruit par l'entreprise RESIREP avec la réalisation d'un ancrage dans le rocher.

Coût total : **57 000 € TTC**

Passage des Trois Croix

Des bordures viennent d'être posées, sertissant le talus remis en forme par des apports de matériaux de remblai.

Coût total : **10 400 € TTC**

Chemin des Préaux/cimetièrè

Les travaux de réfection du talus, la pose de bordures et la reprise de la chaussée sont terminés

Coût total : **7 000€ TTC**

Allée du Parc

Les dégâts causés par les eaux de ruissellement ont nécessité une reprise du talus par un enrochement sur une longueur de 15 mètres.

Coût total : **10 000 € TTC**

Collège St Joseph et École Sainte Anne

Afin d'empêcher le stationnement gênant et de sécuriser la sortie des écoles, la municipalité a décidé la pose de potelets et de barrières. Par la suite sur la RD1082, un marquage au sol est prévu pour diminuer la vitesse des véhicules empruntant cette route.

Coût total : **1 500 € TTC**



École élémentaire publique : nouveauté technologique

Deux TBI (Tableau Blanc Interactif) ont été installés, portant à quatre le nombre de classes équipées. Professeurs et élèves apprécient cet outil. Ces TBI favorisent une meilleure écoute et concentration des élèves, davantage motivés pour passer au tableau. Maîtres et élèves ont le sentiment de gagner du temps : les consignes collectives sont claires et visibles par tous.

Si on ajoute à cette nouvelle motivation de travail, une meilleure lisibilité, l'accès à internet facilité, on ne peut que constater une meilleure efficacité avec un matériel unique (exit TV, lecteur DVD, photocopies agrandies...).

Coût total : **15 000 € TTC**

Une mutuelle santé à tarifs avantageux !



« Ma Commune, Ma Santé » est un dispositif national auquel la commune a décidé d'adhérer par l'intermédiaire de son CCAS (Centre Communal d'Action Social) et ACTIOM (Association de Mutualisation pour le pouvoir d'achat).

L'objectif est d'offrir aux bourgeoisans une couverture des frais de santé à l'aide de mutuelles aux tarifs avantageux.

Marie-Pascale Jany
1^{ère} adjointe au Maire :

"Quand j'ai constaté qu'un certain nombre de bourgeoisans n'avaient plus accès à une couverture de frais de santé et que d'autres se couvraient à minima par manque de moyens financiers, j'ai voulu proposer une solution. L'accès à la santé se trouve au cœur des préoccupations de la municipalité".

Ce dispositif partenarial d'accès à une mutuelle s'adresse à une population non salariée. L'adhésion ne nécessite pas de questionnaire préalable.

L'association **ACTIOM (Association de Mutualisation pour le pouvoir d'achat)** tiendra une permanence mensuelle en mairie à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les personnes intéressées sont priées de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie :
Tél. **04 77 39 61 34**

Mise en place d'une "Commission Jeunes"

Tu as entre 11 et 17 ans et tu as des envies, des idées de projets culturels, sportifs ou même humanitaires pour Bourg-Argental, alors vient participer à la commission Jeunes à la Mairie.

Pour assister à ce groupe de travail, il suffit de te signaler auprès de la mairie par mail ou par téléphone. Nous organiserons dans les prochaines semaines une première réunion de travail pour définir de quelle manière les jeunes bourgeoisans peuvent s'investir dans la vie communale.



Environnement

Syndicat des Trois Rivières *La Cance, la Déôme et le Torrenson*

Le Syndicat des Trois Rivières réalise une gestion cohérente des milieux aquatiques ayant pour objectif l'amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau sur un vaste territoire ligérien et ardéchois.

La restauration, l'aménagement et la mise en valeur des cours d'eau permettent de diminuer les risques d'inondation pour les biens et les personnes. Ainsi, place Louis Vidon, les berges du Riotet ont été restaurées avec le concours du Syndicat des Trois Rivières.

L'objectif est d'atteindre un bon état écologique des cours d'eaux afin de répondre aux orientations fondamentales du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et des directives européennes.



Les Crêts du Pilat *reconnus patrimoine paysager national*



Par décret du 21 août 2015, le Ministère de l'Écologie du développement durable et de l'énergie, vient de classer les Crêts du Pilat parmi les monuments et sites naturels. Le périmètre s'étend sur les communes de Colombier, Doizieux, Graix, La Valla-en-Gier, Pélussin, Roisey et Véranne.

Le Parc du Pilat se félicite de ce classement dont le projet était inscrit dès la première charte du Parc en 1974. Après 40 ans de travail et d'effort, les Crêts du Pilat rejoignent le cercle fermé de sites comme le Massif du Mezenc, les Gorges de la Loire, les Volcans d'Auvergne ou encore, la Dune du même nom.

Le classement a pu se faire sur un périmètre ajusté porté par un large consensus. Tous les représentants du territoire concernés, à commencer par les communes et les acteurs économiques comme les forestiers et les agriculteurs ont été associés aux nombreuses concertations conduites par l'Etat, porteur de la démarche.

Aujourd'hui le classement du site des Crêts apporte une protection et une renommée aux sommets du Pilat. Les activités de loisirs, la chasse, la circulation des personnes et des véhicules, ne sont pas plus réglementées dès lors qu'elles ne créent pas d'impact nouveau sur le paysage.

La reconnaissance de la qualité du site permettra la mise en œuvre d'actions pour accompagner l'ensemble des acteurs qui contribuent déjà à la qualité des paysages.

Quoi ?

Eaux claires parasites :

Eaux non chargées en pollution, présentes en permanence dans les réseaux d'assainissement public. D'origine naturelle (captage de sources, drainage de nappes, fossés, inondations de réseaux ou de postes de refoulement, etc.) ou artificielle (fontaines, drainage de bâtiments, eaux de refroidissement, rejet de pompe à chaleur, de climatisation, etc.), elles présentent l'inconvénient de diluer les eaux usées et de réduire la capacité de transport disponible dans les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration.

Région

Le Maire de Bourg-Argental élu Conseiller Régional

Avant l'organisation des élections régionales, le gouvernement a réduit de 22 à 13 le nombre de régions françaises.

Ainsi Auvergne (4 départements) et Rhône Alpes (8 départements) sont désormais un seul et même territoire. La capitale de cette nouvelle région est Lyon.

La région a un rôle déterminant dans les domaines du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation, de la formation professionnelle, la gestion des lycées, des transports (ports fluviaux et aéroports compris), de l'environnement (parcs naturels régionaux du Pilat et des volcans d'Auvergne), et d'autres champs de compétences qu'elle partage avec le département comme la culture, le tourisme, le sport... Elle gère aussi les fonds européens qui lui sont dédiés.

Les élections régionales ont eu lieu les 6 et 13 décembre 2015.

Vingt sièges sur les 204 que comporte la nouvelle assemblée régionale, sont occupés par les représentants de la Loire. L'Auvergne avec ses 4 départements a 36 sièges et Rhône-Alpes 168 sièges.

L'intercommunalité

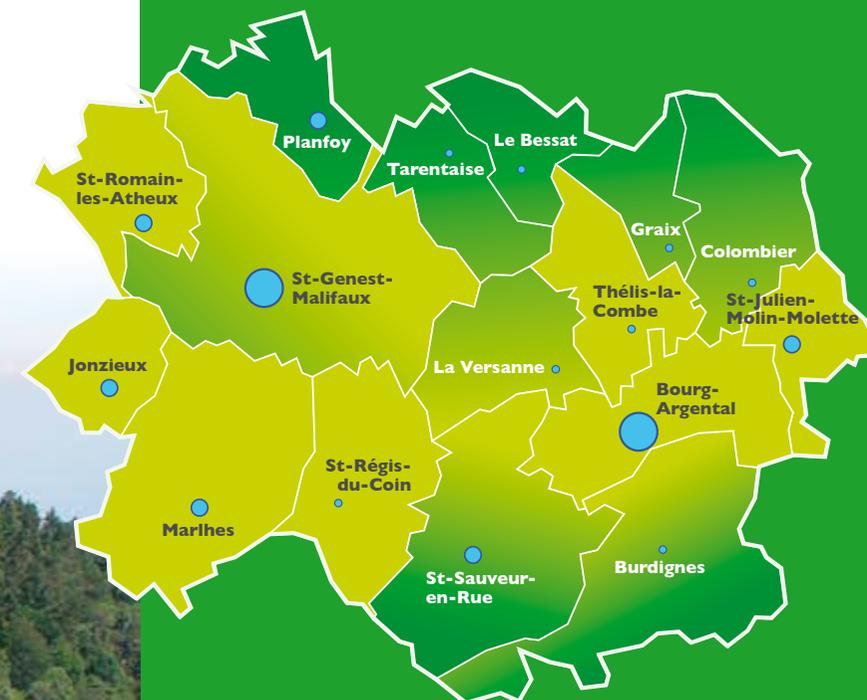
Les changements législatifs ont aussi des conséquences sur les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) édicte un seuil de 15 000 habitants en de ça duquel les zones géographiques des intercommunalités doivent évoluer.

Le président de la Communauté de Communes des Monts du Pilat (15 367 habitants) a reçu du préfet de la Loire la "proposition" d'un nouveau découpage du territoire pilatois. Les communes de l'ancien canton de Saint Genest Malifaux rejoindraient l'agglomération stéphanoise qui vise le statut de communauté urbaine. Celles de l'ancien canton de Bourg Argental sont invitées à rejoindre l'agglomération annonéenne.

Ce découpage privilégie une approche urbaine du territoire. Il dédit un vote local de mars 2014 désignant les conseillers communautaires. Il nie une histoire, des projets en cours, un programme commun.

Le conseil municipal du 7 octobre 2015 s'est positionné à l'unanimité en faveur du maintien du périmètre actuel. Tout comme l'a fait le conseil communautaire du 8 octobre, à l'unanimité des 32 suffrages exprimés et une abstention.

- **La loi NOTRe définit les contours et compétences des collectivités : régions, départements, intercommunalités, communes.**
- **La loi MAPTAM modifie l'action publique territoriale et affirme les métropoles**



Ça s'est passé à Bourg

Fête de la Musique 20 et 21 juin

Le samedi 20 juin, le concert des Chœurs Bourguisans a ouvert les festivités à l'église de Bourg-Argental, suivi du récital d'Hervé MARCON et sa fille, Aurore.

La soirée s'est poursuivie avec la participation de trois groupes de Rock, sur le podium de la ville, place de la Liberté.

Parallèlement, les cafés de Bourg ont assuré une animation qui a attiré une foule importante.

Le dimanche 21 juin après-midi, l'école de musique et l'Ensemble Harmonique Bourg/Boulieu ont donné leurs concerts traditionnels sous la halle.

Après le pot de l'amitié offert par la municipalité, le podium a accueilli de jeunes musiciens de grands talents.



Balade nocturne sur l'histoire des écoles 30 juin

L'Organisme Touristique organisait sa traditionnelle balade nocturne le 30 juin 2015.

Le thème de cette année était "l'histoire des écoles à Bourg-Argental". Cette animation a conduit 130 participants dans différents quartiers de la cité.

Des religieux, des maîtres et des élèves, représentés par des acteurs, expliquaient l'histoire sur chaque site, où se situait une école à compter du 18ème siècle.

A la médiathèque, une salle de classe du début du 20ème siècle était reconstituée et animée par une maîtresse, un inspecteur et des élèves.

La soirée s'est terminée vers l'arbre de la liberté avec une ronde de tous les acteurs et un pot de l'amitié.



Anciens verts et FCB 6 juillet

C'est au cours d'une cérémonie organisée à la mairie de Bourg-Argental, en présence de nombreuses personnalités, dont Patrick REVELLI, qu'un chèque de 3504,04€ a été remis à l'association AMSED Génétique (Association des Malades du Syndrome d'Ehlers-Danlos). Cette somme représente la totalité des bénéfices réalisés lors de la soirée de rencontres entre les anciens verts et les joueurs du FCB.



Festivités 13 et 14 juillet

Le 13 juillet à partir de 19h, l'Amicale des Pompiers a organisé un grand repas républicain sur la place du 11 novembre avec une paella géante.

L'animation de la soirée était assurée par la batterie fanfare de Charnas, St Alban, Félines.

Vers 22h30, la traditionnelle retraite aux flambeaux a réuni une centaine d'enfants qui ont déambulé dans les rues de la cité accompagnés de l'orchestre proposé par la municipalité.

Le feu d'artifice, était de grande qualité et a été applaudi par un public dense et ravi.



Festival de la Clavellée 19 juillet

L'organisme Touristique de Bourg-Argental a organisé ce grand rassemblement annuel, dimanche 19 juillet 2015, avec le soutien de la région Rhône-Alpes, le département de la Loire et la ville de Bourg Argental.

Pour cette 5ème édition du Festival de la Clavellée, version fête médiévale, le beau temps était de la partie et le succès total.

De nombreuses animations se sont déroulées toute la journée dans le bourg historique et sur le site de la Clavellée. Les deux défilés en costumes d'époque ont attiré plus de 3000 personnes venant de la région Rhône Alpes et au-delà.

Les repas médiévaux ont été appréciés par plus de 400 personnes.

En clôture de cette belle journée, le spectacle de feu a enchanté une foule dense.



Vogue Dernier week-end de juillet

Comme chaque année, la vogue s'est déroulée le dernier week-end de juillet. Ce fut l'occasion pour les conscrits de clore une année d'activité festive. Le samedi, ils ont entraîné avec eux, grâce aux inter-jeux, les classards des années précédentes. Le dimanche, les bourguisans ont pu assister à un défilé haut en couleurs.



Hommage aux résistants fusillés en 1944 27 août

Devant les stèles du Banchet et de Burdigues des gerbes ont été déposées en l'honneur des résistants. A l'issue de cette cérémonie les participants ont été invités à prendre le verre de l'amitié en mairie.

Rentrée du CLSH 31 août

Prérentrée pour le personnel du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH). A cette occasion, une réunion concernant les TAP (Temps d'Activités Péri-éducatif) a eu lieu afin de définir le rôle de chacun. La municipalité a œuvré au bon déroulement de ces temps récréatifs en restant à l'écoute de tous les acteurs impliqués (personnel CLSH, intervenants extérieurs, instituteurs, parents d'élèves) avec à la clé un franc succès. En effet, la fréquentation par les élèves en 2014-2015 fut de 80% en maternelle et 95% en primaire. En 2015-2016, quelques nouveautés sont proposées, et pour commencer : le jardinage et la musique.

Collège du Pilat

Les travaux au collège du Pilat continuent, c'est maintenant la cantine qui fait peau neuve. La mise aux normes des salles à manger, des cuisines, est en cours de réalisation. En attendant la réfection des locaux, les repas sont fournis dès la rentrée par la société Elior aux écoles publiques de Bourg-Argental.

Défilé Classe en 5 19 septembre

Le soleil était au rendez-vous, samedi 19 septembre, pour le défilé des classes en 5 réunissant 120 personnes de 10 à 90 ans. Les bébés de l'année ont posé pour la photo souvenir sous le regard bienveillant de leurs parents.



Ça s'est passé à Bourg



Journées Européennes du Patrimoine 19 et 20 septembre

La mairie ouverte pour cette occasion proposait aux visiteurs une exposition relatant la vie de Jean Jaurès. D'autres visites étaient possibles : la chapelle d'Argental, la pépinière Paul Croix, l'office du tourisme avec l'espace Bancel, la forge à l'ancienne...



Semaine Bleue Du 12 au 18 octobre

Évènement national au cours duquel les retraités et les personnes âgées sont mises à l'honneur.

Dans ce cadre, le Centre de Santé et le Club de l'Amitié ont offert à la population des spectacles de danses folkloriques. La semaine Bleue s'est terminée par le récital d'Alain Hivert chantant Moustaki, grâce à Noël et Partage.

Ouverture du nouveau centre multi-accueil petite enfance

Sous la direction de la Communauté de Communes des Monts du Pilat, le centre multi-accueil des enfants de moins de 6 ans a été ouvert rue de la Résistance à Bourg Argental. Depuis les vacances d'octobre, les enfants, leurs parents et les professionnels profitent enfin de ces nouveaux locaux confortables et conformes aux exigences légales et matériels de l'accueil en crèche et jardin d'enfants.



Commémorations 1^{er} et 11 novembre

Les 1^{er} et 11 novembre, la municipalité et la population rendaient hommage à ses morts pour la France.

Mercredi 11, après un dépôt de gerbe au cimetière, un rassemblement était prévu place des Sablons. En compagnie des pompiers, gendarmes et au son de l'Harmonie, de nombreuses personnes ont défilé jusqu'au parvis de la mairie afin de se recueillir devant le monument aux morts. Comme le veut la tradition le verre de l'amitié était offert salle Jacques Estérel.



Solidarité et deuil nationaux 16 novembre

À la suite des attentats du 13 novembre à Paris, une minute de silence a été observée dans les écoles ainsi que devant la mairie en présence d'une population nombreuse, venue rendre hommage aux victimes et soutenir les familles.

Remises officielles 20 novembre

Stéphane Heyraud, maire de Bourg Argental, a eu l'honneur de remettre sa carte nationale d'identité française à Monsieur Derdiche, entouré de sa famille.



Le 21 novembre 2015, salle du Cardinal Donnet en Mairie, Marie-Pascal JANY, première adjointe au maire, remettait aux jeunes devenus majeurs leur livret du citoyen, leur carte d'électeur leur parvenant par courrier en cette période électorale. Un discours a été prononcé, leur rappelant leurs droits, leurs devoirs et les modalités pour exercer dès le 6 décembre leur droit de vote.

Accueil des nouveaux arrivants à Bourg-Argental 20 novembre

La réception, destinée aux personnes nouvellement installées sur Bourg-Argental, a eu lieu le 20 novembre 2015 en présence d'élus et du directeur général des services. M. le Maire a présenté les atouts de notre commune dans son discours de bienvenue. Des documents d'informations locales ont été distribués. Enfin autour d'un buffet, les convives ont pu déguster des produits du terroir pilatois.

Si vous vous êtes installé(s) à Bourg-Argental après le 28 novembre 2015, venez vous inscrire en mairie afin d'être invité à cette cérémonie d'accueil en 2016. Ainsi vous pourrez rencontrer les élus et échanger sur les animations, les services, les singularités de Bourg Argental autour du verre de l'amitié.



Marché de Noël 22 novembre

Dimanche 22 novembre, l'Espace Dôme organisait le Marché de Noël. Les badauds et acheteurs ont été nombreux à flâner entre les stands d'associations, d'artisans, de producteurs locaux. Sans aucun doute, de nombreux cadeaux ont été trouvés ce jour-là !



Concours maisons fleuries 04 décembre

Le 4 décembre les participants étaient accueillis salle du conseil municipal. Les lauréats ont reçu des lots (rosiers, place de cinéma, outils...) offerts par les commerçants bourguisans et la municipalité. La soirée s'est achevée autour du verre de l'amitié, un instant de convivialité très apprécié.



Soirée 8 décembre

Traditionnellement sous la halle, la municipalité a offert les marrons grillés et le vin chaud à l'ensemble de la population bourguisane. Une structure gonflable était à la disposition des enfants. Michel BERNE de la ferme à l'ancienne proposait des tours de tombereau faisant la joie des enfants. A cette occasion la classe 2018 vendaient des crêpes et des gaufres.



Ça s'est passé à Bourg

Soirée Bancel 12 décembre

En hommage au sculpteur Louis Bancel, la projection d'un film "journal d'une muse" était programmé au cinéma le Foyer. Après la séance, autour d'un verre, les spectateurs ont pu dialoguer avec son épouse Madame Bancel, son fils et le réalisateur du court métrage présents dans la salle.

Arbre de Noël 16 décembre

Devant un jeune public s'est déroulé le spectacle enchanteur "Par tous les temps", interprété par la Compagnie "Poudre d'Esperluette". A l'issue de la séance, un goûter offert par la commune a ravi les nombreux enfants. Ils ont pu faire un cliché avec le père Noël, pour clore ce mercredi de fête.



Noël et partage 17, 18, 19 décembre

Comme chaque année, les bénévoles de Noël et Partage organisaient la collecte des dons, les 17, 18 et 19 décembre, place d'Armeville. Les donateurs plus nombreux cette année ont répondu à l'appel de l'association.

Constatant l'augmentation des besoins, Noël et Partage se réjouit de cet élan de solidarité et remercie tous les participants.

Les vœux du Maire 8 janvier

Vendredi 08 janvier 2016, salle Jacques Esterel, Monsieur le maire de Bourg-Argental recevait les bourguisans pour leur présenter ses meilleurs vœux au nom de la municipalité. Stéphane Heyraud exposait aux nombreux convives le bilan de l'année 2015 et les projets pour 2016. Les échanges avec les élus se sont poursuivis autour du verre de l'amitié.

Les footballeurs luttent contre le cancer 8 et 9 janvier

Du vendredi 8 au samedi 9 janvier, le Football Club Bourguisan organisait le traditionnel tournoi de foot en salle. L'objectif était de soulever des fonds pour la recherche contre le cancer. De plus, le samedi matin, les jeunes ont été initiés aux gestes de premiers secours.

David Vindrieux, enseignant-chercheur du centre Léon Bérard, a salué la générosité des personnes présentes et souligné l'importance de ces dons pour le financement de la recherche. Ils étaient effectivement nombreux ces généreux participants : 250 adhérents du FCB ou d'autres associations locales sont venus jouer pour la bonne cause.

Le Repas des Aînés 10 janvier

Le repas des Aînés a eu lieu dimanche 10 janvier dans une ambiance festive. Cette année 2016, 237 personnes étaient accueillies par le maire, Stéphane Heyraud, les membres du CCAS, les élus et les bénévoles. Gourmandises, préparées par le Chapon d'Or, et danses, orchestrées par René Catinon accompagné de son acolyte Fredo, ont rythmé le déroulement de cette journée de convivialité.



À l'aube de ses 40 ans, le S.I.V.D. tire sa révérence

Pour rappel, le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Deûme communément appelé le SIVD a été créé en 1976 pour l'organisation de transports scolaires des élèves de 8 communes de la Loire (Bourg-Argental, Graix, Thélis-la-Combe, La Versanne, St Julien Molin-Molette, St Sauveur-en-Rue, Burdignes, Colombier-sous-Pilat) et 4 communes de l'Ardèche (St Marcel-lès-Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Savas et St Clair).

Monsieur Hubert de MONTGOLFIER, Maire de St Marcel-lès-Annonay en a été le fondateur et le premier Président jusqu'à son décès. Puis se sont succédés Messieurs Michel MOLARD (St Clair), Gilbert FOREL (St Marcel-lès-Annonay) et Jean-François GACHET (Savas).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay a pris la compétence "transports". À ce titre, le Conseil Syndical a de fait prononcé la dissolution du SIVD au 31 décembre 2015.

Les familles ligériennes et ardéchoises pourront désormais obtenir des renseignements auprès de la :

**Communauté d'Agglomération
du Bassin d'Annonay
RÉGIE DE TRANSPORTS**
La Lombardière - BP 8
07430 DAVEZIEUX
Tél. 04 75 67 55 57
Fax 04 75 67 66 96



Économie Locale NOUVEAUX COMMERÇANTS



INFORTECH

Cette nouvelle enseigne propose la vente et le dépannage de matériel informatique et de téléphonie.

Céline Messana et Mathieu Solvery vous accueillent au :

27, rue du Cardinal Donnet / 42220 BOURG-ARGENTAL

Ouverture le lundi de 14h à 18h30
Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30
le samedi de 9h à 12h

Tél. 09 72 45 59 12



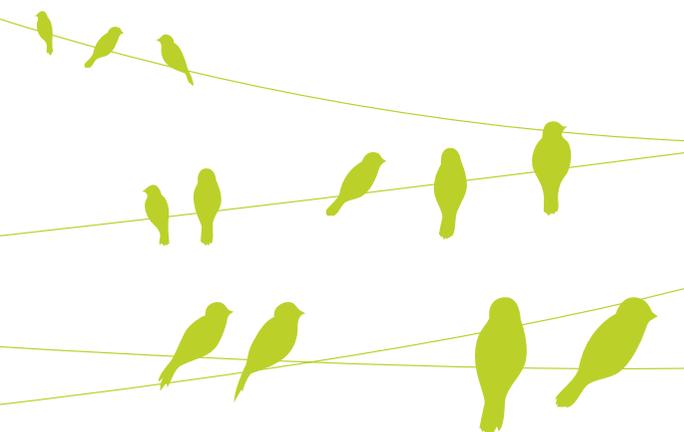
ALTO PIZZA

Laëtitia Faure vous accueille et vous régale.

HORAIRES :
Du mercredi au dimanche,
Midi & soir

5, place d'Armeville / 42220 BOURG-ARGENTAL

Tél. 04 77 39 69 16



État Civil

DÉCÈS :

- 12 juin : **Paul Mathieu MOUTOT (90 ans)**
 16 juillet : **Fleurine COMBE veuve MATHEVET (94 ans)**
 27 juillet : **Marie JANUEL veuve MALLARD (91 ans)**
 24 août : **Jeanne LIMONE veuve LEGRAND (92 ans)**
 31 août : **Jean MORELLON (92 ans)**
 06 septembre : **Lydie JORY veuve ROUCHON (82 ans)**
 12 septembre : **Marie Jeanne ORIOL veuve TARDY (94 ans)**
 13 septembre : **Jean PANEL (91 ans)**
 21 septembre : **Jean DURET (91 ans)**
 29 septembre : **Danielle MURGUES (85 ans)**
 15 octobre : **Jean-Claude ROBAEYS (67 ans)**
 20 octobre : **Marie TEYSSIER Veuve BAROU (92 ans)**
 17 octobre : **Victoria RIFFARD veuve MARTINAUD (91 ans)**
 27 octobre : **Louis ULIVI (89 ans)**
 31 octobre : **Blandine ROUCHOUZE veuve POINARD (87 ans)**
 01 novembre : **Eric BERTHET (53 ans)**
 08 novembre : **Joseph RUARD (89 ans)**
 10 novembre : **Joseph VINCENT (93 ans)**
 14 novembre : **Clotilde GACHE (94 ans)**
 18 décembre : **Alexandre CHENEVIER (91 ans)**
 19 décembre : **Hélène FOREL veuve MAGNARD (89 ans)**
 24 décembre : **Eliane PAYEN veuve COINDET (91 ans)**
 01 janvier : **Marie ROUX veuve GAY (86 ans)**
 07 janvier : **Jean COILLET (92 ans)**
 18 janvier : **Jean Marie LAURENT (83 ans)**

MARIAGES :

- 06 juin : **Aurélié ECHINARD & Patrick SAADÉ**
 13 juin : **Magali BARRALLON & Cyril FEYT**
 27 juin : **Marlène GARDET & Dimitri FRANC**
 04 juillet : **Pauline MATHEVET & David ESCOFFIER**
 01 août : **Georges DEPRES & Stefania BENINATI**
 03 octobre : **Willy GIRARD & Delphine GRENOT**
 17 octobre : **Didier HARRIER & Karine POINT**

NAISSANCES :

- 06 juin : **Natheïs MOUNIER**
 20 juin : **Léna QUIBLIER**
 21 juin : **Louise CHAZAL**
 03 juillet : **Coraline CHAPUIS**
 07 juillet : **Léane BRUNON**
 15 juillet : **Lyam CHEVALLET**
 13 août : **Maéline OLLAGNIER**
 27 septembre : **Donia BENABDESLAM**
 28 septembre : **Maély BALANDRAUD**
 21 octobre : **Ethan QUIBLIER**
 27 octobre : **Emma MOREL**
 30 octobre : **Emilien SOUTRENON**
 20 novembre : **Mila LAYROLLES-NIWINSKI**
 04 décembre : **Jeanne QUEY**
 24 décembre : **Warrick JULLIAND**
 28 décembre : **Evan MAGISTRIS**

Agenda

FÉVRIER

Dimanche 07 / 16H00
Bourg'Artistique
Saison Culturelle/ Un hiver 43
 Salle Jacques Esterel

Dimanche 14 / 14H00
Concours de belote de la FNACA
 Salle Jacques Esterel

Dimanche 21
Théâtre organisé par les EHPAD de Bourg-Argental et St Sauveur
 Salle Jacques Esterel / 15H00

Concours de Belote de l'APEL
 Salle du Patronage / 14H00
Randonnée pédestre organisée par ESI THAÏ
 Départ Salle Jacques Esterel

Dimanche 28
Théâtre comique "Les Zigomats"
Les Chœurs Bourguisains
 Salle Jacques Esterel

MARS

Samedi 05 / 16H30
Carnaval du Sou des Écoles
 Départ du défilé devant la Maison de retraite, Salle Jacques Esterel

Dimanche 06 / 14H00
Thé dansant de la FNACA
 Salle Jacques Esterel

Vendredi 11 / 20H30
Spectacle de Pierre LEMARCHAL (chanson française) organisé par Noël et Partage
 Salle Jacques Esterel

Mardi 15 / 19H00
PLU réunion d'information
 Mairie / Salle du Conseil Municipal

Samedi 19 / 20H30
Bourg'Artistique / Toss'n Turn
Saison culturelle (Spécial St Patrick)
 Salle Jacques Esterel

AVRIL

Samedi 02
Concert
Chœurs Bourguisains et École de Musique
 Salle Jacques Esterel

Dimanche 03 / 15H00
Saison culturelle
Les Burdivents "Que la noce commence"
 Salle Jacques Esterel

Dimanche 03
Vide-grenier du Sou des Écoles
 Place Louis Vidon
 Place de l'Hôtel de ville

Jedi 14 / 15H30 à 19H00
Don du sang
 Salle Jacques Esterel

Samedi 23
Concert
Ensemble Harmonique
 Salle Jacques Esterel

Samedi 30
Soirée familiale de l'APEL
 Salle Jacques Esterel

MAI

Dimanche 08
Cérémonie du 8 mai
 Salle Jacques Esterel

Samedi 14
Bourg'Artistique
Saison culturelle
Musée Confluence à Lyon
 Départ place de la soierie

Samedi 28
Tournoi de judo
 Gymnase

JUIN

Samedi 04
Fête de la pêche
Gaule Bourguisanne
 Bassin de l'Eygas

Mardi 07 & Mercredi 08
Congrès des Anciens Combattants
 Salle Jacques Esterel

Samedi 11
Fête de l'ensemble scolaire privé

Dimanche 12
Concert de l'école de musique
 Salle Jacques Esterel

Vendredi 17
Spectacle du Collège du Pilat
 Salle Jacques Esterel

Mardi 21
Fête de la Musique

Vendredi 24
Spectacle de l'école élémentaire publique
 Salle Jacques Esterel

Samedi 25 & Dimanche 26
Couvige de la croisée des fils
 Salle Jacques Esterel

Dimanche 26
Ronde Historique / Sport auto-bourguisain
 Place des Noyers

Mardi 28 / 20H00
Chorale et comédie musicale du Collège Saint Joseph

Jedi 30 / 15H30 à 19H00
Don du sang
 Salle Jacques Esterel

Ville de **Bourg Argental**



SAPEUR-POMPIER pourquoi pas vous ? Le Centre d'Incendie et de Secours RECRUTE

- Conditions :
- Être âgé(e) de 18 à 55 ans
 - Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique
 - Jouir de ses droits civiques
 - Satisfaire aux tests de sélection

Contact : **Centre d'Incendie et de Secours de Bourg-Argental**
Tél. 04 77 39 10 52



Février / Juin 2016

Infos Pratiques

PERMANENCES

■ Vie Libre

Permanences :

- les 1^{er} et 2^{ème} lundi du mois de 17H00 à 19H00
 - les 1^{er} et dernier samedi du mois de 14H00 à 18H00
- Maison des Associations.

Les dates sont annoncées par voie de presse.

Vous pouvez prendre contact au :

06 06 76 27 39 ou 04 77 39 72 49

■ CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)

Les lundis après-midi à la Maison des Associations.

Tél. 04 75 32 44 25

■ Permanences psychologue

Mme Barret reçoit sur rendez-vous, de 14h00 à 17h00 les mercredis après-midi à la Maison des Associations.

Tél. 06 83 62 34 96

■ Permanence Assistante Sociale POLE PILAT, Délégation à la vie sociale

M^{me} Deloche reçoit sur rendez-vous, au local du conseil départemental, Place du 11 Novembre.

Tél. 04 77 39 65 71

■ Permanence de la Mission Locale

Les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois, à la Maison des Associations. Sur rendez-vous au 04 75 69 29 03.

■ Permanence ADMR

- Les lundis de 11h00 à 12h00.

- Les jeudis de 9h00 à 12h00.

au local ADMR - 11 Place de la Liberté.

Tél. 04 77 39 62 36 et 04 77 39 79 51

■ AIMV (Agir Innover Mieux Vivre)

Les derniers mercredis du mois à la Maison des Associations. Tél. 04 77 43 26 26

URGENCES

■ Médecin de garde composer le 15 ou le 112

■ Pharmacie de garde composer le 39 15

■ Ambulance Bartasson - Tél. 04 77 39 64 07

■ Ambulance de garde composer le 15 ou le 112 (Nuit, WE, Jour férié)

■ Urgences médicales composer le 15 ou 112

■ Centre de soins infirmiers - Tél. 04 77 39 64 16

■ Cabinet infirmiers

Tél. 06 30 53 79 31 / 06 07 61 79 50

■ Infirmière libérale - Tél. 06 08 51 28 48

■ Gendarmerie composer le 17

■ Pompiers composer le 18 ou le 112

À NOTER - UTILES

■ Mairie

Tél. : 04 77 39 61 34 / Fax : 04 77 39 14 26

E-mail : mairie@bourgargental.fr

Ouvert du lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Permanence du Maire :

Les vendredis après-midi sur rendez-vous.

■ Office du Tourisme

Tél. : 04 77 39 63 49

18 place de la Liberté / 42220 Bourg-Argental

À partir du 1^{er} mai et jusqu'au vacances d'été :

Lundi, mardi : 14H - 17H30

Mercredi, jeudi, vendredi : 9H - 12H / 14H - 17H30

Samedi, dimanche et jours fériés : 9H - 12H / 14H - 18H

Après les journées du Patrimoine et jusqu'au 30 avril, fermeture le mercredi, le samedi après midi et le dimanche.

Des vacances d'été aux journées du Patrimoine tous les jours : 9H30 - 12H30 / 14H30 - 18H30

■ CCMP (Communauté de Communes des Monts du Pilat)

Tél. : 04 77 39 69 21

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

■ Crèche - Multi accueil - Jardin d'enfants

Tél. : 04 77 39 62 51

■ Déchetterie - Sictom Velay-Pilat

Lundi et vendredi : 13h30-17h00

Mercredi et samedi :

9h00- 12h00 / 13h30- 17h00

Du 1^{er} mai au 30 octobre fermeture à 18h00

■ La Poste

Du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-16h30 sauf Jeudi fermeture à 16h00

Samedi 9h00-12h00

Départ courrier : en semaine 15h30 / Samedi 10h45

■ Trésor Public

Lundi 14h00-16h00

Du mardi au vendredi 8h45-12h15

Tel. 04 77 39 63 42

www.bourgargental.fr
www.parc-naturel-pilat.fr
www.cc-montsdupilat.fr

Comité de rédaction :

Stéphane HEYRAUD, Valérie ALBUS GIROD, Jean CACLIN, Michel CHEVALIER, Solange DIARD, Rachel DRI, Chantal NIWINSKI, Sabine PARAT MANZI, Emilienne PRUDHOMME.

Le Mag' Bourguisan / Bulletin d'information et de communication de la municipalité.

Directeur de la publication : Stéphane Heyraud

ISSN en cours / Prix : 0,10 Euros

Conception graphique & Impression : C rouge Com & Graphéos / Bourg-Argental